



Annulation de la résiliation du bail par le bailleur

Par **MANICOU972**, le **01/08/2009** à **23:22**

Bonjour, mon épouse et moi avons lancé un préavis par ar/lr le 29/06/09 à notre bailleur avec prise d'effet au 29/09/09 car trouble de voisinage et insécurité. La prise de congé a été confirmée par courrier le 15/07/09 avec prise d'effet au 30/09/09. Nous avons relancé le bailleur par courrier le 21/07/09 pour appliquer la règle de date à date (quantième à quantième) au 29/09/09 conformément au règlement interne. Pour réponse notre bailleur nous informe que notre demande de congé est annulée et nous invite à la renouveler avec le report du préavis de 3 mois. Le motif évoqué : la demande de préavis du 29/06/09 a été signée par un seul des 2 co-locataires.

Question : le bailleur a-t-il le droit d'annuler une confirmation de congé de bail un mois après la demande initiale? et que pouvons-nous faire pour faire valoir nos droits de locataires?

Merci d'avance de votre aide.

Cordialement

Par **jeetendra**, le **02/08/2009** à **10:24**

bonjour, le bailleur a raison, vous êtes [fluo]co-titulaire du bail/[fluo], le préavis doit être signé par vous deux et non un seul pour être opposable au bailleur, sinon celui qui n'a pas signé est censé continuer le bail à son nom, bon dimanche à vous

Par **MANICOU972**, le **02/08/2009** à **10:59**

Merci pour la réponse, nous quittons notre logement suite à des contentieux de voisinage dont dégradation de biens et actes racistes (croix gammée sur la porte d'entrée de notre logement). Nous sommes à jour de nos loyers et ne présentons aucun impayés. Nous avons demandé un relogement à notre bailleur qui n'a pas donné suite. Dans ce contexte peut-on négocier et insister pour valider la prise de congé qui avait été validée une première fois par le bailleur en joignant la signature des 2 co-locataires. Bon dimanche.

Par **jeetendra**, le **02/08/2009** à **11:12**

contactez l'un des Adil du 92, adresse ci-dessous, ils vous aideront, bonne journée

[fluo]Adil de Nanterre[/fluo]

17, rue Salvador Allende

Tél : 0820169292

Du lundi ou mercredi 8h30 à 17h30

Le jeudi 8h30 12h30

Le vendredi 8h30 16h30

[fluo]Adil de Boulogne-Billancourt[/fluo]

16, rue des Quatre Cheminées

Tél : 0820169292

Du lundi ou mercredi 8h30 17h30

Le jeudi 8h30 12h30

Le vendredi 8h30 16h30